

Séance du 7 septembre 2023

Le 07 septembre 2023, le conseil de cette commune s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	19	15

Présents : Coralie ADNOT, Mohamed BENAHEMED, Elisabeth BENARD, Karine BOCQUET, Etienne DHUICQ, Juan GARCIA RODRIGUEZ, Nelly GRIFFON, Christine GUIMAREY, Marie-Claude HIMMESOETE, Valérie JACQUINOT, Régis NOIZET, Claudine ZUBER

Absente représentée : Sébastien VERDRU pouvoir à Valérie JACQUINOT, Dominique THUULT pouvoir à Claudine ZUBER, Jean-Pierre SCHANG pouvoir à Etienne DHUICQ

Absents excusés : Claudette BOUCHÉ, Ludovic VAN WAESBERGE

Absents : Bernard CRÉPIN, Céline FAGOT

Secrétaire de séance : Coralie ADNOT

Date de la Convocation 31 août 2023
--

Date d'Affichage
31 août 2023

Vu l'article L 5214-16 V du code général des collectivités,

Considérant la mise en place de fonds de concours entre la communauté de communes de la Brie Champenoise et les communes de son territoire,

Considérant la fin des travaux de la rue de la jonchère et rue de la tour, de l'avenue Charles de Gaulle et des travaux d'extension du réseau d'eaux usées de la rue de la folie,

Après l'exposé de Monsieur le Maire précisant le fonctionnement des fonds de concours et des travaux réalisés,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

-autorise le versement définitif des fonds de concours suivants :

-12 403€ pour les travaux rue de la jonchère et rue de la tour

-7 112€ pour les travaux avenue Charles de Gaulle (parking face à la gare)

-13 335€ pour les travaux d'extension du réseau d'eaux usées rue de la folie

-autorise monsieur le maire à réaliser toutes les démarches pour le versement de ces fonds de concours

Objet de la délibération

No 2023-100112

Finances

**Attribution de fonds de concours à la
CCBC**

Etienne DHUICQ
Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103557-20230907-2023-100112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2023

Affichage : 12/09/2023

